



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Cooperatives et groupements

Question écrite n° 37283

#### Texte de la question

M Guy-Michel Chauveau attire l'attention de M le ministre de l'agriculture sur la situation créée par le blocage par la Caisse nationale de crédit agricole des prêts spéciaux CUMA intervenu le 3 décembre 1987. A titre d'exemple, pour le département de la Sarthe, si l'on tient compte des reports 1987, les besoins pour 1988 seront de 21 millions de francs ; or l'enveloppe annuelle accordée à la caisse régionale est actuellement de 11 millions de francs : en conséquence, la moitié des CUMA ne pourront bénéficier des prêts bonifiés. Dans une période où les exploitants font un effort considérable pour diminuer leurs coûts en s'équipant en commun, cette décision est pour le moins regrettable. Aussi, il lui demande quelles dispositions il entend prendre pour débloquer une situation préjudiciable aux agriculteurs.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Chauveau Guy-Michel](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37283

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture

**Ministère attributaire :** agriculture et forêt

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 février 1988, page 841